

Bourses cantonales

Les demandes de bourses cantonales pour l'année en cours 2018/2019 doivent être présentées, jusqu'à la fin du 1er semestre, au moyen des formules officielles distribuées dans toutes les écoles du Canton. Pour les apprentis ou étudiants qui fréquentent des écoles hors-canton, les formules nécessaires peuvent être obtenues au Secrétariat communal ou sur le site internet www.jura.ch/bourses.